Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =

Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della

Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 92 (1909)

Protokoll: Séance de la Commission préparatoire

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Séance de la Commission préparatoire

le dimanche, 5 septembre 1909, à 5 h. du soir,

à la salle Tissot (Palais de Rumine).

Présidence de M. Henri Blanc, Président du Comité annuel.

Sont présents à l'Assemblée préparatoire:

A. Comité annuel.

Président:

M. Henri Blanc.

Vice-présidents:

Maurice Lugeon.

E. Wilczek.

Secrétaires:

Henri Faes.

Paul Louis Mercanton.

Trésorier:

Jules Chavannes.

Membre forain:

Gustave Rey.

B. Comité central.

Président:

M. Dr. Fritz Sarasin, Bâle.

Vice-président: " Prof. Dr. Albert Riggenbach-Burckhardt,

Bâle.

Secrétaire:

Dr. Pierre Chappuis, Bâle.

Trésorier :

Mlle Fanny Custer, Aarau.

Président de la Comm.

des Mémoires:

M. Prof. Dr. Hans Schinz, Zurich.

C. Anciens présidents annuels, anciens membres du Comité central, présidents des Commissions et délégués des Sociétés cantonales et des Sections permanentes.

M. Prof. Dr. Fritz Burckhardt. Bâle-Ville: Dr. Paul Sarasin. Prof. Dr. Hans Rupe. Dr. Fritz Fichter. Dr. Karl Vonder Mühll. Dr. Jean Roux. Bâle Campagne: " Dr. Franz Leuthardt, Liestal. Prof. Dr. Theophil Studer. Berne: Dr. Johann H. Graf. Dr. Emil Göldi. Dr. Joseph de Kowalski. Fribourg: Maurice Musy. Alexandre Haas. Dr. Emil Schumacher. Lucerne: Dr. Hermann Fischer-Sigwart, Zofingue. Argovie: Prof. Heinrich Wegelin, Frauenfeld. Thurgovie: Colonel J. J. Lochmann, Lausanne. Vaud: Prof. Dr. F. A. Forel, Morges. Dr. Louis Pelet, Lausanne. Felix Cornu, Vevey. Prof. Dr. Carl Schröter. Zurich: Dr. Alfred Kleiner Dr. Paul Jaccard. E. Huber-Stockar, ingénieur. Prof. Dr. Ferdinand Rudio. Dr. Albert Heim. Dr. Carl Fried. Geiser. Neuchâtel: Prof. Dr. Hans Schardt.

Genève:

M. Prof. Dr. John Briquet.

" " Dr. Jacques Reverdin.

Soleure:

, Prof. Dr. Jean Bloch.

" " Dr. Emil Künzli.

Tessin:

" Prof. Luigi Ponzinibio, Locarno.

Valais:

" Prof. Henry Jaccard, Aigle.

Etranger:

, Prof. Dr. Ed. Schär, Strasbourg.

Délibérations.

Après quelques mots de bienvenue aux délégués, M. le Président déclare la séance ouverte.

M. E. Wilczek procède à l'appel des délégués. Sont désignés comme scrutateurs MM. E. Wilczek et M. Lugeon, comme traducteur M. E. Wilczek.

La parole est donnée au Président central qui, avec l'assentiment de l'assemblée, présente un résumé du Rapport du Comité central.

- a) M. F. Sarasin communique la décision prise par le Conseil fédéral de subventionner une place réservée à la Suisse au Laboratoire de Roscoff.
 - b) Une Station sismologique sera créée à Zurich.
- c) La Commission permanente de l'Association internationale de sismologie s'est réunie à la fin d'août à Zermatt, reçue par notre Comité central chargé de cette mission par le Conseil fédéral.
- d) Le Comité central a envoyé des adresses lors de la célébration des fêtes de Darwin, du jubilé de la Société de Botanique de Brandenbourg, du jubilé de l'Université de Genève.
- e) Blocs erratiques: Une inscription a été placée sur le bloc des Marmettes. Ce moyen, à recommander, est le seul propre à assurer la conservation des blocs qui sont notre propriété. Un bloc a été en outre acquis au Steinhof par la Commission pour la protection des monuments naturels.

Edition des œuvres d'Euler: Le Président central et M. Rudio, de Zurich, communiquent le brillant résultat de la souscription ouverte. La proposition de faire éditer par la Société helvétique des sciences naturelles les œuvres d'Euler est votée par acclamation.

Le Comité central propose et les délégués acceptent la création d'une commission de publication des œuvres d'Euler. En outre seront créés un comité de rédaction et un comité chargé de diriger le fonds Euler. Adopté.

- M. F. Chappuis, Secrétaire central, donne ensuite lecture du rapport de la Caisse centrale, rapport dressé par Mlle F. Custer.
- M. H. Blanc fait savoir que les comptes de la Société helvétique ont été envoyés à Lausanne et examinés par une commission. M. Chavannes, président de la dite commission, donne lecture de son rapport, constatant que ces comptes sont bien en règle.

L'assemblée accepte les comptes, avec remerciements à Mlle Custer.

- M. le Président central, au nom du Comité central, donne ensuite connaissance d'un projet tendant à la création d'un Sénat de la Société helvétique des sciences naturelles. Il développe les raisons qui motivent cette proposition.
- MM. J. H. Graf, P. Jaccard, F. A. Forel prennent la parole, après quoi, l'assemblée des délégués adopte la création du dit Sénat.
- M. le Président central, vu la difficulté de protéger les monuments, les arbres, les blocs appartenant à la Société helvétique, propose de les placer sous la surveillance de la Commission de protection des monuments naturels et préhistoriques, qui présentera chaque année un rapport. Adopté.

La Bibliothèque de la Société helvétique des sciences naturelles ayant été transférée à la ville de Berne, la Commission dite de la Bibliothèque est dissoute avec remerciements. Adopté.

En considération de son importance la Commission géotechnique devient indépendante. M. le professeur *Heim* fournit quelques renseignements sur celle-ci. Adopté,

On rappellera aux Commissions que toutes leurs publications doivent porter en évidence: publié par la Commission de la Société helvétique des sciences naturelles. Adopté.

Dès le 1^{er} janvier 1911, le Comité central passera à Genève. Adopté.

M. le Président central demande aux présidents des diverses Commissions s'ils ont quelque chose à ajouter à leurs rapports imprimés à ce jour.

La Commission des tremblements de terre demande un subside de fr. 500. Adopté. La Commission hydrologique de fr. 200. Adopté. La Commission de conservation des monuments naturels de fr. 300. Adopté. La Commission des glaciers demande à se compléter par M. P. L. Mercanton, professeur à l'Université de Lausanne. Adopté.

La Commission géodésique remplace M. Rosenmund, décédé, par M. le colonel Held, Directeur du Service topographique fédéral. Adopté.

M. H. Blanc donne connaissance des quatre candidats à l'honorariat qui seront présentés, avec l'assentiment du Comité central, à l'Assemblée générale du lendemain. Adopté.

Sont annoncés en outre, à cette heure, 43 candidats. Enfin le Comité central propose de fixer Bâle pour la réunion générale de l'an prochain de la Société helvétique des sciences naturelles, avec M. le professeur Karl Vonder Mühll, comme Président du Comité annuel. Cette proposition est votée par acclamation.

La séance est levée à $6^{1/2}$ heures.